



Cisjordanie: mort d'un dissident palestinien après son arrestation par les forces de l'ordre

Par [Agence Anadolu](#)

Mondialisation.ca, 26 juin 2021

[France Irak Actualité](#)

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

Jibreen al-Bakri, gouverneur d'Hébron, dans le sud de la Cisjordanie occupée, a annoncé ce jeudi la mort du militant et dissident Nizar Banat, après son arrestation par les forces de l'ordre palestiniennes.

Al-Bakri a déclaré dans un communiqué de presse, consulté par l'Agence Anadolu, qu'une unité des forces de l'ordre palestiniennes a procédé à l'arrestation de Banat aujourd'hui à l'aube, en vertu d'un mandat d'arrêt émis par le ministère public, « au cours de son arrestation, son état de santé s'est détérioré et il a été transféré à l'hôpital gouvernemental d'Hébron, où sa mort a été déclarée ».

Et de souligner que le ministère public s'est rendu à l'hôpital, après l'annonce du décès, et a entamé ses procédures.

Banat, militant et opposant « indépendant », originaire de la ville de Dura dans le gouvernorat d'Hébron, était connu pour ses critiques virulentes à l'égard de l'Autorité palestinienne, et a été arrêté à plusieurs reprises par les services de sécurité.

Il a formé la liste « Liberté et Dignité » pour se présenter aux élections du Conseil législatif, qui étaient prévues pour le 22 mai, avant que ladite liste ne soit annulée par décret présidentiel (le 30 avril dernier).

Le dissident a suscité la controverse au sein de l'opinion palestinienne, après avoir exigé que l'Union européenne cesse de soutenir financièrement l'Autorité palestinienne, suite à la décision d'annuler les élections.

À cette époque, Banat a déclaré dans une séquence vidéo sur Facebook, que des hommes armés « accompagnés par les services de sécurité » ont ouvert un feu nourri contre sa maison (le 2 mai dernier), « et terrifié ses habitants ».

**** Famille de Banat : il a été assassiné**

Pour sa part, la famille de Banat a accusé les forces de l'ordre palestiniennes d'avoir «assassiné» son fils.

«Nizar a été arrêté à 03 h 30 du matin, par une unité des forces de l'ordre relevant du service de la sécurité préventive et celui des renseignements généraux», a déclaré Ammar Banat, le porte-parole de la famille, à l'Agence Anadolu.

« Les forces de l'ordre ont fait irruption contre la maison de Banat après avoir fait sauter la porte d'entrée, et l'ont battu avec des matraques en fer et en bois », a-t-il ajouté.

« Ils ont aspergé Banat avec du gaz poivré et l'ont arrêté après l'avoir grossièrement dépouillé de ses vêtements, avant de l'emmener en le battant jusqu'au sang ».

Et de poursuivre : « Ce qui s'est passé était une exécution de Nizar, et les autorités officielles ont traité l'événement d'une manière contraire à l'éthique. »

Il a fait savoir que la famille n'avait encore reçu aucune communication des autorités officielles sur ce qui s'était passé avec leur fils et avait appris la nouvelle de sa mort par les médias.

Il a exigé « l'autopsie du corps en présence d'un médecin de la famille, et l'ouverture d'une enquête internationale, avec la participation des organismes locaux et internationaux des droits de l'homme ».

**** Une mort dénoncée par les organismes des droits humains et les factions palestiniennes**

De leur côté, des organisations de défense des droits humains et des factions palestiniennes ont condamné la mort du militant Banat.

La Commission indépendante des droits de l'homme a déclaré dans un communiqué de presse consulté par l'Agence Anadolu, qu'elle « prend très au sérieux la mort du militant Nizar Banat ».

Et d'ajouter qu' « elle a commencé à enquêter et à collecter des informations sur le décès, et participera à l'autopsie du corps par l'intermédiaire d'un médecin légiste délégué par la commission, et les résultats de l'enquête seront annoncés immédiatement ».

Le Front populaire de libération de la Palestine a accusé l'Autorité palestinienne « d'être responsable de l'assassinat du militant Nizar Banat ».

Le Front a déclaré dans un communiqué que « l'arrestation puis l'assassinat de Nizar, remettent à nouveau en cause la nature du travail des services de sécurité, et cela ne doit pas être toléré ni passer inaperçu ».

De son côté, le mouvement de l'Initiative nationale palestinienne a condamné l'arrestation et la mort de Banat et a exigé « la formation d'une commission d'enquête indépendante, extérieure à l'Autorité, et composée de personnalités reconnues pour leur indépendance et leur intégrité, afin de mener une enquête approfondie sur ce qui s'est passé et de veiller à ce que les responsables de sa mort soient punis ».

Le mouvement a affirmé son rejet de « la détention politique, l'usage de la violence ou de la torture contre les citoyens ».

Traduit de l'arabe par Mounir Bennour.

Via [France Irak Actualité](#)

Articles Par : [Agence Anadolu](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca